

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2013

Date de convocation : 26 juin 2013
Date d'affichage : 8 juillet 2013

Nombre de Conseillers : L'an deux mil treize, et le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de
En exercice : 12 cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Présents : 9 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-
Absents excusés : 3 BECQUET.
Ont donné pouvoir : 0
Votants : 9 Secrétaire de séance : Jean-Claude BERGER

Présents : SIBUET-BECQUET JC. – BERNARD Y. – REY B – CHATEL N. – DA SILVA GOMES J. –
BERGER JC. – EIMER F. – REY E. – ROBIN P.

Absents excusés : CHAPPUIS JP. – CARRIN A. – ROCCA B.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur la convention d'occupation des locaux scolaires à Grésy/Isère dans le cadre des travaux d'extension de l'école de Montailleur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 MAI 2013

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

CCHCS : REPARTITION DES SIEGES ENTRE COMMUNES MEMBRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte tenu que la délibération du 24 mai 2013 sur la nouvelle répartition des délégués des Communauté de Communes est incomplète, M. le Maire propose de retirer la délibération de la nouvelle répartition des délégués précitée et de la remplacer par celle-ci.

Le Maire rappelle que la méthode de répartition des sièges est fixée selon l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Selon cet article, les communes peuvent :

- Soit se référer au tableau de l'article L5211-6-1 qui fixe le nombre de sièges à répartir entre les communes membres, à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, soit 22 délégués pour la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie. A défaut d'accord entre les communes membres, c'est cet alinéa qui s'applique. Il est précisé que toute commune à un siège de droit.
- Soit se répartir librement un volant de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % :
 - du nombre de sièges prévus par le tableau et octroyés de plein droit, selon les règles de majorité qualifiée (2/3 des CM représentants la 1/2 de la population ou l'inverse)
 - ou si plus de 30 % du nombre de sièges prévus par le tableau sont des sièges de droit, la répartition aura lieu entre les communes à la plus forte moyenne.
- Soit se répartir librement un volant de sièges supplémentaires de 25 % du tableau.

Le Maire propose de retenir les **25 % de sièges supplémentaires**, en respectant les règles suivantes :

- Chaque commune dispose à minima d'un siège
 - Aucune commune ne dispose de plus de 50 % des sièges
 - La répartition tient compte de la population :
 - 2 délégués jusqu'à 899 habitants
 - 3 délégués de 900 à 1499 habitants
 - 4 délégués à plus de 1500 habitants
- Il propose le tableau de répartition suivant :

Communes	Population municipale sans double compte	Nombre de délégués
Bonvillard	341	2
Clery	421	2
Frontenex	1676	4
Gresy sur Isère	1261	3
Montailleur	627	2
ND des Millières	924	3
Plancherine	413	2
Sainte Hélène	1109	3
Saint Vital	667	2
Tournon	560	2
Verrens Arvey	802	2
	8801	27

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retire la délibération du 24 mai 2013.
- Approuve la répartition à 25 % de sièges supplémentaires, soit 27 délégués.
- Approuve la répartition proposée dans le tableau ci-dessus en tenant compte de la population :
 - 2 délégués jusqu'à 899 habitants
 - 3 délégués de 900 à 1499 habitants
 - 4 délégués à plus de 1500 habitants

Arrivée de Anne Carrin

Présents : 10 – Votants : 10

REHABILITATION ET EXTENSION DES BATIMENTS MAIRIE/ECOLE/BIBLIOTHEQUE : MARCHES DES ENTREPRISES ET AVENANTS

La commune a lancé la consultation en procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation et extension des bâtiments mairie/école/bibliothèque.

Suite à l'analyse des offres pour le lot N° 14 – équipements de cuisine, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à signer le marché pour un montant maximum de 6 300 € HT avec l'entreprise ROUSSEY.

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2012

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2012 :

Le rapport sur l'eau concernant l'année 2012 est présenté par M. le Maire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012 :

Le rapport sur l'assainissement concernant l'année 2012 est présenté par M. le Maire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose de maintenir les tarifs 2012 de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs suivants valables à compter du 1er octobre 2013 :

Eau potable

- Prime fixe annuelle pour l'eau potable par compteur :30,00 Euros
- M³ d'eau potable - tranche de consommation de 0 à 500 m³:1,05 Euro
- M³ d'eau potable - tranche de consommation > à 500 m³:0,60 Euro

Assainissement

- Prime fixe annuelle pour les compteurs raccordés au réseau d'assainissement :15,00 Euros
- M³ d'assainissement :1,15 Euro

Organisme public

- Redevance Agence de l'eau (le m³) :0,13 Euro

CONVENTION AVEC GRESY/ISERE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES PENDANT LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

M. le Maire propose de signer une convention avec Grésy/Isère pour l'occupation des locaux scolaires pendant les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention prévoyant une indemnisation pour les frais de fonctionnement (chauffage, électricité,...) de 2000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les transactions présentées sur les parcelles :

- G 537 au Chef-Lieu
- B 700, 706, 737, 746, 747, 1554 à Fournieux
- F 720 739 à Montailloset.

Travaux de voirie

Les travaux de reprises de voirie seront effectués courant juillet.

Dates à retenir :

13 juillet : Feu d'artifice sur le stade du Villard

21 septembre : Repas champêtre sur l'allée des Platanes sur le concept de la fête de voisins (Chacun apporte des mets, qui seront mis en commun, la mairie fournit les boissons). Nous organiserons à cette occasion une exposition de photos de groupe (photos de classe de Montailleu ou d'associations...). Si vous en avez, merci de prendre contact avec la mairie. Nous scannerons vos photos et nous vous les rendrons immédiatement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Du 8 JUILLET 2013 au 24 AOUT 2013 :

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie : Les lundis de 16 h à 18 h ou sur rendez-vous

Permanences du Maire et des Adjoints : Les permanences ne seront pas assurées. Vous pouvez prendre rendez-vous.